



DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE PEYREHORADE
CANTON D'ORTHE ET ARRIGANS

DECISION DU MAIRE

N° DMa2025-050

Objet : Délégation de gestion du Compte de soutien CNC – Cinéma La Lutz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;
VU la délibération du Conseil municipal n°D20250410-016 du 10 avril 2025 portant délégation d'attributions au Maire ;
VU la convention de mise à disposition des locaux communaux du cinéma La Lutz au profit de l'association Cin'Orthe, signée à compter du 16 Septembre 2022 ;
VU la demande formulée par l'association Cin'Orthe visant à mobiliser ses droits CNC pour la modernisation des équipements de projection ;
VU les devis présentés par CineDigital pour un montant total de 31 837,80 € HT
CONSIDÉRANT que la Commune est propriétaire des locaux et titulaire du Compte de soutien CNC n°4-309.443 ;
CONSIDÉRANT que la délégation de gestion n'engage aucune dépense pour la Commune ;
CONSIDÉRANT que cet acte relève des compétences déléguées au Maire au titre de la délibération précitée ;

DÉCIDE :

Article 1 – La Commune de Peyrehorade délègue à l'association Cin'Orthe l'autorisation d'utiliser les droits inscrits au Compte de soutien financier à l'exploitation cinématographique (CNC – autorisation n°4-309.443).

Article 2 – L'association est autorisée à solliciter une avance sur droits futurs auprès du CNC, si nécessaire.

Article 3 – Le formulaire officiel de délégation CNC est signé par Monsieur le Maire.

Article 4 – La présente décision sera inscrite au registre des décisions et notifiée à l'association Cin'Orthe.

Article 5 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, de sa notification ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr

Fait à Peyrehorade, le 19/11/2025
Le Maire, Didier SAKELLARIDES



Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 040-214002248-20251119-DMA2025050A-CC



DELEGATION DE LA GESTION DU COMPTE DE SOUTIEN A L'EXPLOITANT

Le compte est ouvert au nom du propriétaire du fonds de commerce ou, à défaut de l'existence d'un fonds, du propriétaire de l'immeuble abritant la ou les salles de l'établissement de spectacles cinématographiques.

Lorsque le propriétaire n'exploite pas lui-même l'établissement, il peut déléguer à l'exploitant le droit d'investir les sommes inscrites sur le compte dont il est titulaire.

DELEGATION A L'EXPLOITANT :

Je soussigné(e) Didier Sabellarides

agissant en qualité de propriétaire des locaux Maire de Peyrehorade
et du fonds de commerce du/des établissement(s) dénommé(s) : **CINEMA LA LUTZ**

sis à **146 Place Aristide BRIAND – 40300 PEYREHORADE**

dont j'ai donné la gestion à : **ASSOCIATION CIN'ORTHE**

1) autorise ce dernier, à investir les sommes inscrites sur le compte de soutien financier de l'industrie cinématographique dont je suis titulaire, pour la modernisation dudit/desdits établissement(s).

SITUATION DU COMPTE DE SOUTIEN : N° d'autorisation **4-309.443** au **1^{er} octobre 2025** (à compléter par le C.N.C.)

DROITS DISPONIBLES	DROIT A AVANCE
86 904 €	21 000 €

SIGNATURE :



DATE : 19/11/2025

2) autorise l'exploitant à solliciter une avance sur droits futurs auprès du Centre national du cinéma et de l'image animée, dans le cas où les sommes inscrites sur le compte de soutien seraient insuffisantes pour le remboursement des investissements effectués ou à effectuer par l'exploitant :

LE CALCUL DE L'AVANCE EST ETABLI COMME SUIVANT :

Si la T.S. acquittée sur 1 an est :

- inférieure à 152 000 Euros..... l'avance maximum est égale à (Droits sur 12 mois x 3)
- comprise entre 152 000 et 305 000 Euros.... l'avance maximum est égale à (Droits sur 12 mois x 2)
- supérieure à 305 000 Euros..... l'avance maximum est égale à (Droits sur 12 mois x 1,5)

SIGNATURE :



DATE : 19/11/2025



DEVIS N° DE2510302

Fait le 15/10/2025

LUTZ / ASS CIN'ORTHE (PEYREHORADE)

CINEMA LA LUTZ

146 AVENUE A. BRIAND

40300 PEYREHORADE

REPLACEMENT DES VENTILATEURS DES VOTRE NAS

4	VENTILATEUR 80*80*25 POUR NAS SYNOLOGY	102,80
1	FORFAIT MAIN D'OEUVRE	95,00

* INTERVENTION REALISEE LORS DE LA MAINTENANCE PREVENTIVE

TOTAL HT	197,80€
TVA à 20%	39,56 €
TOTAL TTC	237,36 €

CONTACTEZ-NOUS

bordeaux@cine.digital
05 56 55 91 60

2 rue de Bussaguet | 33320 Le Taillan-Médoc
Siège social : 23 rue du Leinster | 44240 La Chapelle-sur-Erdre
SAS au capital de 120 000 €
RCS Nantes 333 352 565

Offre valable 1 mois. Tous les travaux, non
clairement explicités dans notre offre, ne
sont pas inclus.

Les conditions de livraison et d'exécution du contrat sont
disponibles sur www.cine.digital/cgvnb

Nos conditions de règlement sont : 30% à
la commande - Solde à réception de facture

SIGNATURE PRECEDEE DES MENTIONS

"BON POUR ACCORD" ET "LU ET

APPROUVE" :

Bon pour accord 3/11

Association CIN'ORTHE

146 place Aristide Briand

40300 Peyrehorade

SIREN 799 810 007

lu et approuvé

Michaël PITOISET

Chargé d'Affaires





DEVIS N° DE2510423

Fait le 21/10/2025

LUTZ / ASS CIN'ORTHE (PEYREHORADE)

CINEMA LA LUTZ

146 AVENUE A. BRIAND

40300 PEYREHORADE

REPLACEMENT DU RAID DE VOTRE NAS

5	DISQUE DUR 4TO APPROUVE PAR SYNOLOGY	960,00
	* PORT EN SUS	
	* INSTALLATION PAR VOS SOINS AVEC L'AIDE DU SUPPORT	
	* ATTENTION A LA PERTE DE TOUS VOS CONTENUS	

TOTAL HT	960,00€
TVA à 20%	192,00 €
TOTAL TTC	1 152,00 €

CONTACTEZ-NOUS

bordeaux@cine.digital
05 56 55 91 60

2 rue de Bussaguet | 33320 Le Taillan-Médoc
Siège social : 23 rue du Leinster | 44240 La Chapelle-sur-Erdre
SAS au capital de 120 000 €
RCS Nantes 333 352 565

Offre valable 1 mois. Tous les travaux, non
clairement explicités dans notre offre, ne
sont pas inclus.

Les conditions de livraison et d'exécution du contrat sont
disponibles sur www.cine.digital/cgvnb

Nos conditions de règlement sont : 30% à
la commande - Solde à réception de facture

SIGNATURE PRECEDEE DES MENTIONS

"BON POUR ACCORD" ET "LU ET

APPROUVE" :

Bon pour accord 3/11

Association CIN'ORTHE

146 place Aristide Briand

40300 Peyrehorade

SIREN 799 810 007

lu et approuvé

Michaël PITOISET

Chargé d'Affaires



**LES RENCONTRES
PROFESSIONNELLES
DU NORD**

ARRAS • 12 - 14 NOVEMBRE 2025

PARTENAIRE



**arras film
FESTIVAL**



DEVIS N° DE2510299

Fait le 15/10/2025

LUTZ / ASS CIN'ORTHE (PEYREHORADE)

CINEMA LA LUTZ

146 AVENUE A. BRIAND

40300 PEYREHORADE

REPLACEMENT DU SERVEUR DE VOTRE SALLE

1	SERVEUR DOLBY IMS 3000 DS - 4x4TB NAS EXTERNE FACADE CHRISTIE S 2/3 STOCKAGE: NAS 4X4TO	12 700,00
1	FORFAIT MAIN D'OEUVRE	760,00
1	FORFAIT DEPLACEMENT/SEJOUR EN PARTICIPATION	340,00

TOTAL HT 13 800,00€

TVA à 20% 2 760,00 €

TOTAL TTC 16 560,00 €

CONTACTEZ-NOUS

bordeaux@cine.digital
05 56 55 91 60

2 rue de Bussaguet | 33320 Le Taillan-Médoc
Siège social : 23 rue du Leinster | 44240 La Chapelle-sur-Erdre
SAS au capital de 120 000 €
RCS Nantes 333 352 565

Offre valable 1 mois. Tous les travaux, non
clairement explicités dans notre offre, ne
sont pas inclus.

Les conditions de livraison et d'exécution du contrat sont
disponibles sur www.cine.digital/cgvnb

Nos conditions de règlement sont : 30% à
la commande - Solde à réception de facture

SIGNATURE PRECEDEE DES MENTIONS

"BON POUR ACCORD" ET "LU ET

APPROUVE" :

Bon pour accord ZLU

Association CIN'ORTHE

146 place Aristide Briand

40300 Peyrehorade

SIREN 799 810 007

lu et approuvé

Michaël PITOISET

Chargé d'Affaires



DEVIS N° DE2510301

Fait le 15/10/2025

LUTZ / ASS CIN'ORTHE (PEYREHORADE)

CINEMA LA LUTZ

146 AVENUE A. BRIAND

40300 PEYREHORADE

RETROFIT DE VOTRE PROJECTEUR CHRISTIE CP4220

1	E20-C2220 UPGRADE LASER KIT POUR CP4220 CIN98 LLU CP20+ SOURCE LUMINEUSE: 20000lm	15 620,00
1	FORFAIT MAIN D'OEUVRE	760,00
1	FORFAIT DEPLACEMENT/SEJOUR EN PARTICIPATION * 2 TECHNICIENS	500,00

TOTAL HT	16 880,00€
TVA à 20%	3 376,00 €
TOTAL TTC	20 256,00 €

CONTACTEZ-NOUS

bordeaux@cine.digital
05 56 55 91 60

2 rue de Bussaguet | 33320 Le Taillan-Médoc
Siège social : 23 rue du Leinster | 44240 La Chapelle-sur-Erdre
SAS au capital de 120 000 €
RCS Nantes 333 352 565

Offre valable 1 mois. Tous les travaux, non clairement explicités dans notre offre, ne sont pas inclus.

Les conditions de livraison et d'exécution du contrat sont disponibles sur www.cine.digital/cgvnb

Nos conditions de règlement sont : 30% à la commande - Solde à réception de facture

SIGNATURE PRECEDEE DES MENTIONS

"BON POUR ACCORD" ET "LU ET APPROUVE" :

Michaël PITOISET

Chargé d'Affaires



lundi 6 octobre 2025

Monsieur Le Maire

ECLAIRAGE PUBLIC URBAIN
 RENOUVELLEMENT PROJECTEURS ENTRAINEMENT RUGBY

de

40300 PEYREHORADE

Affaire N° 060076

Interlocuteur : HONTANG FRANCOIS

Monsieur Le Maire,

Comme suite à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous, l'étude concernant l'affaire citée en objet.

Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

- Dépose de 8 projecteurs existants équipés de lampes à décharge de puissance 2000W
- Fourniture, pose et raccordement de 4 projecteurs Leds (1 par mât) de puissance 1902W + parafoudres et coffrets de raccordement normalisés en pied de mât.

Le niveau d'éclairage obtenu sera supérieur à l'existant et de l'ordre de 97Lux pour une uniformité de 0,84

Montant Estimatif TTC	18 471 €
TVA préfinancée par le SYDEC	2 891 €
Montant HT	15 580 €
Subventions apportées par : SYDEC	3 895 €

COLLECTIVITE **11 685 €**

Si ce plan de financement vous agrée, vous voudrez bien :

- Soit, nous donner votre accord écrit si la dépense a été budgétisée.
- Soit, prendre une délibération dont vous m'adresserez une copie qui approuvera le projet et engagera la commune à rembourser le montant de la participation communale.

Dans les deux cas vous voudrez bien préciser si le paiement se fera sur fonds libres ou sur emprunt contracté auprès du Sydec.

* Dans le cadre de CHORUS PRO, vous voudrez bien nous préciser :

- Le numéro de SIRET du budget de la collectivité.....
- Le code service (le cas échéant).....
- Le numéro d'engagement (le cas échéant).....

Ce plan de financement s'entend pour une durée de validité de **9 mois**. Passé ce délai, je vous établirai un nouveau chiffrage.

Veillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de
 dévoués *et cordiaux.*



Signature par *[Signature]*
 Date : 07/10/2025
 Qualité : Maire de Peyrehorade